

genre, mais le problème général de la pollution du sol. Ce sera une source majeure de préoccupation pour les gouvernements qui ont des responsabilités en la matière.

Le seul grief que je présenterai cet après-midi se rapporte au paragraphe 3 de l'article 13 de la mesure. A mon avis, ces dispositions vont trop loin dans ce domaine, du moins pour le moment. Le paragraphe se lit ainsi:

La décision de l'évaluateur sur tout appel interjeté en conformité de la présente Partie est définitive et péremptoire et n'est susceptible d'appel ou de révision par aucun tribunal.

• (3.40 p.m.)

Le seul fait qu'il s'agisse d'une nouvelle forme de contrôle nous incite à critiquer la disposition arbitraire contenue dans cette partie du bill. Il sera difficile de prévoir toutes les éventualités auxquelles donnera lieu le problème de la contamination et de la pollution par pesticides. Pour être bien appliquée, une disposition législative, surtout dans une nouvelle loi, doit être nette et claire, mais cela ne s'accorde guère avec l'appui des droits et des libertés de l'individu que le gouvernement manifeste à l'intérieur comme à l'extérieur de la Chambre des communes. Le gouvernement, qui propose cette disposition arbitraire, défend, prétend-il, le principe de la juste société. Comme l'État intervient ici dans un nouveau domaine, nous ne devrions rien faire, à mon avis, qui puisse limiter, restreindre ou réduire le recours de l'individu à la justice. Au cours de la conférence constitutionnelle de la semaine dernière, le premier ministre (M. Trudeau) a employé une expression qui m'a particulièrement charmé. En défendant l'idée d'une charte des droits de l'homme, le très honorable premier ministre a dit que l'individu devrait être protégé contre les organisations bureaucratiques engendrées par le gouvernement. Cela fait très clairement ressortir ce dont parlait le premier ministre. Aux termes de ce projet de loi, nous avons le droit d'en appeler devant l'évaluateur, mais une fois l'appel interjeté et la décision prise, il n'y a plus de recours possible. Je conseille donc au ministre de réétudier l'article 13(3) en songeant aux commentaires faits cet après-midi.

Mon honorable ami qui a amorcé le débat aujourd'hui a dit qu'un recours au ministre serait chose probable ou possible. Même là, l'individu ne serait pas suffisamment protégé. Comme il s'agit d'un nouveau projet de loi qui, comme le disait le député de Bruce (M. Whicher), explore de nouveaux problèmes qui

[L'hon. M. Dinsdale.]

commencent à inquiéter le public, nous devrions, pour le moment, d'après moi, permettre des recours. Ce serait la preuve que le gouvernement s'intéresse à autre chose qu'à de belles paroles et, en particulier, à des expressions de propagande comme société juste, contrôle des décisions arbitraires des bureaucraties que le gouvernement engendre aujourd'hui dans la vie publique complexe.

Je veux faire ressortir un dernier argument. Si le Parlement approuve l'aspect du bill dont je parle, il établira un précédent pour d'autres décisions arbitraires de ce genre. En d'autres termes, si je puis me servir de l'expression du premier ministre, il engendrera une foule de précédents qui, de plus en plus, laisseront aux bureaucrates le soin de rendre des décisions finales d'ordre juridique, après en avoir déchargé le ministre, le Parlement et surtout les tribunaux. Comme le bill aborde un nouveau domaine, le ministre voudra sans doute s'orienter dans la bonne voie. J'ai bon espoir que même à la onzième heure, il laissera à nos cultivateurs un droit de recours ultime à la justice devant les tribunaux.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà critiqué vivement certaines mesures législatives proposées par le ministre de l'Agriculture (M. Olson), mais je ne voudrais pas le laisser présenter un projet de loi que j'approuve sans le féliciter.

Nous devrions aussi, je crois, examiner certains propos du préopinant. En qualité de cultivateur, je suis parfaitement disposé à agir à titre de défenseur intéressé de tout cultivateur ou fabricant qui a des ennuis au sujet de questions de ce genre. On a laissé entendre que, comme il s'agissait d'une innovation, nous devons être circonspects. Néanmoins, je souhaite du succès au ministre et j'espère qu'il n'y aura pas trop de réclamations adressées à la Couronne.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, à mon avis, cette mesure législative est un pas dans la bonne voie et je voterai pour le bill. Toutefois, j'aimerais mentionner un ou deux points.

Il y a quelque temps, les gens de ma région ont eu un problème. J'ignore s'il se rapportait directement aux pesticides. J'en ai parlé au ministre l'autre jour et lui ai promis de lui envoyer plus de renseignements. J'imagine que ces renseignements sont dans le courrier à l'heure actuelle.

Récemment, des poullins de la région de Trail sont morts de saturnisme chronique.